



*Comité départemental de Sport boules
de la Côte d'Or*



Boulodrome municipal Chauffour, 14 rue Léon Mauris 21000 Dijon

<http://cbd21.sportsregions.fr/>

cbd21@laposte.net



**Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du lundi 24 juillet 2023 à 18 h 30.
Réunion en visioconférence.**

Présents : Jean-Claude Fontaine (Beaune), Louis Lanni (Auxonne, président), Edouard Chastrusse (Talent, président délégué), Didier Veysière (Seurre), Denis Blanc (Chenôve), Carole Faivre (Auxonne, secrétaire), Jean-François Reveane (Nuits-Saint-Georges).

Excusés : Rémy Prost (Auxonne), Maria Rigo (BLS Dijon), Gérard Dumont (Sainte-Colombe), Alain Vorillion (BLS Dijon),

Secrétaire de séance : Louis Lanni

Début de la réunion : 18 h 30.

A l'ordre du jour :

- Le point sur les licences 22/23
- Le point sur les mutations
- La catégorisation 2023-2024
- Frais de déplacement versés par la Ligue pour les France.
- Le point sur les finances
- Les subventions ANS
- Création d'ESB pour les CBD de moins de 300 licenciés
- Calendrier CBD 2023-2024
- Prévision championnat des AS 3e et 4e D 2023-2024
- Championnat de Ligue M3
- Date et lieu de l'AG

- 1 - Le point sur les licences 2022-2023.

A ce jour déjà 211 licences ont été éditées (193 en 2021-2022) :

- SEURRE : 22
- STE COLOMBE : 5

- TALANT : 18
- BLS Dijon : 17
- AUXONNE : 37
- CHENOVE : 74
- BEAUNE : 21
- NUITS : 21

- 2 – Le point sur les mutations.

A ce jour nous comptons 6 départs et 5 arrivées pour Chenôve. 2 départs et 1 arrivée (+ deux arrivées club) à Auxonne.

- 3 – La catégorisation 2023-2024.

M3 : le même taux de 22% a été conservé pour l'année 2023-2024, soit 33 M3 sur 145 licenciés (M2-M3-M4) avec un seuil à 20 points.

M4 : 109

M2 : 3 (ils seront 6 avec la constitution d'une équipe M2 à Chenôve).

Toutes nos féminines sont en F4.

- 4 – Frais de déplacement versés par la Ligue pour les France.

La Ligue diminue les frais de déplacement versés pour les France. Cause invoquée par François Lardy, président : frais supplémentaires non chiffrés en prévisionnel pour les jeunes, c'est à dire les frais de déplacements aux France et aux régionaux et leurs équipements (survêtement, maillots, etc.) ?

Ainsi, les nouveaux tarifs Ligue sont les suivants : 0,28€ du km, seulement pour l'aller ? (comprendre 0,14 € du km A/R), 12 € par repas de midi et 35 € par personne pour une nuit d'hôtel.

Le CBD a complété les tarifs de la Ligue en donnant 0,20 € du km A/R (qui couvre aisément les frais de carburant et d'autoroute), 15 € par repas et 35 € par personne pour l'hôtel.

A noter qu'à ce jour, le CBD a déjà versé pour la saison 2022-2023 les sommes suivantes :

- 1612,95 € pour les régionaux
- 980,10 € pour les France
- 200 € pour les inscriptions aux régionaux.

Soit un total de 2793,05 €.

- 5 – Le point sur les finances.

Avec le versement à venir très prochainement de 2000 € de subvention ANS, 350 € facturé au département pour les Olympiades 2023, les frais de déplacements Ligue pour les France d'environ 650 €, et les cotisations des 211 licenciés CBD soit 1055 €, la saison 2023-2024 débutera avec un budget similaire à la saison précédente soit plus de 12 000 €.

- 6 - Les subventions

- Subventions FDVA

Le CBD n'a pas fait de demande de subvention FDVA (fonds d'aide à la vie associative), les AS n'étant pas assez impliquées dans des actions de développement ou de promotion. Une demande FDVA a été faite par le club d'Auxonne et acceptée pour un « projet de développement du sport boules par des animations ludiques adaptées à tous publics et sites de pratique » (soit 1900 €). Louis LANNI constate que seul le club d'Auxonne a fait une demande de FDVA et rappelle que toutes les AS peuvent faire cette demande et qu'il est prêt à aider pour établir les dossiers pour ceux qui le souhaitent. Comme chaque année, un mail du CBD est envoyé à chaque AS avant la date d'ouverture des demandes.

- Subventions ANS (Agence Nationale du Sport)

Une demande a été faite pour le CBD qui a obtenu la somme de 2000 €, soit 900 € pour le week-end « sport boules au féminin » (journée découverte féminine et journée Open), 600 € pour des ateliers de perfectionnement technique pour les féminines (préparation à l'Open féminin) et 500 € pour des formations de dirigeants (bureautique, comptabilité, fonctionnement associatif, etc.).

Le club d'Auxonne qui était le seul à faire une demande auprès de l'ANS a obtenu la somme de 1600 € pour des actions périscolaire en lien avec des accueils de loisirs (800€) et pour l'animation d'une section boules ensemble au sein du club (800 €).

Comme pour le FDVA, toutes les AS peuvent faire une demande auprès de l'ANS, un mail du CBD est envoyé à chaque AS avant la date d'ouverture des demandes.

- 7 - Création d'ESB pour les CBD de moins de 300 licenciés

La demande d'une création d'ESB 2 départementale est à transmettre avant le 31 juillet. Aussi après délibération, avec 1 abstention et 6 voix pour, une demande sera transmise à la Fédération.

L'appartenance à une ESB 2 départementale n'impacte en rien le fonctionnement propre de chaque AS, elle peut aider les clubs à faible effectif à constituer des équipes pour être présents quand même sur les compétitions. Seule crainte évoquée, la constitution d'équipes rassemblant les meilleurs joueurs, ce qui semble très peu probable.

- 8 - Calendrier CBD 2023-2024

Une ébauche du calendrier 2023-2024 a été faite et permettra d'inscrire les compétitions sur le site du CBD 21. Ainsi nous avons noté dans un premier temps les dates retenues par les AS pour leurs concours loisirs, vétérans, promotions et propagandes et celles prévues par la FFSB pour les départementaux, régionaux et France, viendront se rajouter les dates des rencontres des clubs sportifs et les dates d'AS 3e et 4e D.

Vous prendrez connaissance de ces dates sur le site.

Les lieux des départementaux ont été définis (excepté bien sûr pour le quadrette M3).

- 7 avril : simple à BLS (à confirmer)
- 5 mai : double à Auxonne
- 23 juin : quadrette M4 à Beaune
- 2 juin (à confirmer) : vétérans à Chenôve

L'Open féminin aura lieu le 24 mars.

- 9 - Préviation championnat des AS 3e et 4e D 2023-2024

Le championnat des AS 3e et 4e division doit être terminé avant le 26 mai. Pour l'instant cinq équipes sont en lice : 1 Auxonne, 1 Chenove, 1 Nuits, 1 Beaune, 1 Talant-BLSD. Il se peut que Seurre constitue également une équipe (en attente d'une réponse définitive).

Un calendrier des rencontres et le règlement seront soumis prochainement.

- 10 – Championnat de Ligue M3

Ce que l'on sait :

- Ce championnat qualifiera deux équipes pour le France (trois autres équipes seront qualifiées par le fédéral qui réunira le 21, 25, 39, 70, 90, 58 et 89).

- Le nombre de 16 équipes est souhaité.

- Le règlement sera pratiquement le même que la dernière saison.

- Un cahier des charges pour les clubs recevant sera établi.

- L'inscription est de 150 € par équipe.

- Des dates et lieux ont été évoqué (pas encore officiel)

•28/10 : Nièvre

•02/12 Jura

•21/01 : Dijon ou Besançon

•18/02 : Chenôve

•31/03 : Dijon ou Besançon

Autres dates évoquées : le 09/05 ou en extérieur le 17 / 09 et le 24 / 09

- Quatre équipes du 21 souhaitent s'inscrire : 1 Chenove, 1 Seurre, 1 Auxonne, 1 Nuits. Une autre équipe composée par la BLSD et Talant en attente de décision.

– Dates limite des inscriptions pas encore fixée.

- 11 – Date de l'AG

La date de l'AG pour la saison 2022-2023 a été fixée au vendredi 22 septembre à SEURRE.

Fin de réunion à 20 h 30.

Louis LANNI
Président du Comité départemental
de sport boules de la Côte d'Or

